

**AVIS D'EXPERT**  
**AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

PRÉSENTATION DU PROJET		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	<b>Stabilisation de la falaise - Cap-aux-Meules</b>	
Demandeur	<b>Y2001160 Municipalité Les Îles-de-la-Madeleine</b>	
Coordonnées du projet	<b>47.373969 N; - 61.866987 O</b>	
Numéro de dossier	<b>3216-02-077</b>	
Numéro d'intervention	<b>301578319</b>	
Numéro de décret	<b>195-2021</b>	
Lien pour accéder au registre	<a href="https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/soustraction.asp?no_dossier=3216-02-077&amp;no_seq=39">https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/soustraction.asp?no_dossier=3216-02-077&amp;no_seq=39</a>	
IDENTIFICATION		
Date de la demande d'avis	<b>6 janvier 2022</b>	
Date attendue	<b>26 janvier 2022</b>	
Chargé(e) de projet responsable	<b>Gérard Denis</b>	
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique	<b>Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques</b>	
Coordonnées	<b>675, boulevard René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 5V7</b>	
Numéro de téléphone	<b>N/A</b>	

## AVIS D'EXPERT AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

### MISE EN CONTEXTE DU PROJET

Section à remplir au besoin.

Expliquez brièvement le projet pour faciliter la compréhension des enjeux.

La falaise de Cap-aux-Meules subit de l'érosion d'envergure étant donné le substrat friable et l'effet considérable des vagues, notamment lors de tempêtes. Cela étant, l'initiateur considère qu'une stabilisation est nécessaire afin d'éviter de mettre en danger la santé et sécurité des personnes et des biens (avis partagé par le ministère de la Sécurité publique). Le projet a été soustrait de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) par le décret 195-2021 en relation avec l'urgence de réalisation des travaux.

### ENJEUX

Section à remplir au besoin.

Ciblez les enjeux du projet liés à la demande d'avis.

Empiètements dans l'habitat du poisson  
Impact visuel de la recharge sédimentaire  
Déroulement de travaux en milieu insulaire

### QUESTIONS

Inscrivez les questions spécifiques à la demande d'avis.

N/A

### LISTE DES DOCUMENTS JOINTS

Indiquez uniquement les documents pertinents à la demande d'avis.

Vous trouverez la demande d'autorisation ministérielle et les documents nécessaires à votre compréhension au lien Sharefile transmis dans le courriel.

## AVIS D'EXPERT AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

### AVIS D'EXPERT

IDENTIFICATION DE L'EXPERT	
Date de l'avis	2022-01-21
Professionnel responsable	Nicolas Ste-Croix
Ministère, Direction ou service consulté	Ministère de la Sécurité publique – DRSCSI11
Coordonnées	96, montée Sandy-Beach, Bureau 1.02, Gaspé
Numéro de téléphone	418-360-8097 poste 42002
Signature de l'expert	
Signature du directeur  L'avis, les questions et/ou les recommandations formulées dans le cadre de votre analyse doivent répondre aux enjeux et aux questions adressés par la DGÉES et doivent s'appuyer sur les références légales et réglementaires, y compris le décret.	

### AVIS

#### Stabilisation de la falaise à Cap-aux-Meules

1. La méthode préconisée pour stabiliser la falaise est une recharge de plage avec un noyau en tout-venant. Cette méthode produit un empiétement plus faible dans le littoral que d'autre méthode de stabilisation. Le noyau en tout-venant provenant d'une carrière des Îles-de-la-Madeleine permettra de diminuer les coûts tout en valorisant les matériaux locaux. Le décret 195-2021 autorise la mise en place d'un ouvrage de protection de moindre impact, tel que la recharge de plage ou le riprapp.
2. Le moment de réalisation des travaux est opportun. En effet, la saison touristique pouvant être très achalandée aux îles-de-la-Madeleine, il apparaît raisonnable pour la sécurité des biens et des personnes de limiter la circulation qu'engendreraient les travaux au centre-ville de Cap-aux-Meules durant les mois d'été. De plus, les tempêtes affectant le territoire madelinot sont généralement dans les mois de novembre et décembre.

En conséquence, le MSP n'a pas d'objection à formuler concernant l'intervention projetée. La réalisation du projet est requise pour réparer des dommages causés par un sinistre au sens de la Loi sur la sécurité civile ou pour prévenir tout dommage que pourrait causer un sinistre appréhendé.

---

## **AVIS D'EXPERT**

### **AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

---

#### **QUESTIONS/RECOMMANDATIONS**

Si des questions/recommandations doivent être adressées au demandeur, veuillez les formuler en respectant les « Consignes sur les questions » détaillées dans le « Guide de rédaction d'une DI (demande d'information) ».

Il est possible que les questions/recommandations formulées par l'expert soient utilisées pour rédiger les conditions qui seront imposées dans l'autorisation ministérielle. Aussi, celles-ci doivent être rédigées en respectant les balises énumérées dans le document «Balises Conditions et engagements».

L'avis d'expert peut également être utilisé dans le cadre d'un refus. Les références légales et réglementaires sont par conséquent essentielles pour adresser des questions/recommandations au demandeur.

---

N/A